

JORF n°123 du 27 mai 2012

Texte n°16

ARRETE

**Arrêté du 10 mai 2012 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement des ingénieurs en chef territoriaux (session 2012)**

NOR: RDFF1200005A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 10 mai 2012, deux concours pour le recrutement des ingénieurs en chef territoriaux, un concours externe et un concours interne, sont organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale en 2012.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu à Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de La Réunion le 6 novembre 2012 pour le concours externe, les 6, 7 et 8 novembre 2012 pour le concours interne.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à compter du lundi 4 mars 2013. Elles débiteront par le tirage au sort d'une question par le candidat qui sera suivi d'une préparation de vingt minutes.

Les demandes d'inscription doivent être impérativement effectuées sur les formulaires du Centre national de la fonction publique territoriale. Le retrait des dossiers de candidature, fixé entre le lundi 25 juin et le vendredi 20 juillet 2012, s'effectue soit directement par téléchargement sur le site internet du Centre national de la fonction publique territoriale ([www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)), soit par courrier adressé par voie postale au Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12, et accompagné d'une enveloppe grand format, affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ, aux nom et adresse du demandeur.

Ces dossiers doivent être soit déposés avant 17 heures, soit postés avant minuit à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 27 juillet 2012, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté au-delà de la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

Les candidats pourront également se préinscrire à ces concours sur le site internet du CNFPT ([www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)), du lundi 25 juin au vendredi 20 juillet 2012, à minuit. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 27 juillet 2012, le cachet de la poste faisant foi. Faute d'envoi dans ces délais de ce dossier imprimé, la préinscription en ligne sera annulée. Tous les renseignements relatifs à ce mode d'inscription seront disponibles sur le site internet du CNFPT ([www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)) à compter de l'ouverture des inscriptions.

Le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des ingénieurs en chef territoriaux (session 2012) est de 50, répartis comme suit :

— concours externe : 30 ;

— concours interne : 20.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au service des concours du Centre national de la fonction publique territoriale.